

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise ELLISPHERE

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et raisons intracommunautaire				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	41 888 575	FH	6 749 052	FI	48 637 627	46 108 020	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	41 888 575	FK	6 749 052	FL	48 637 627	46 108 020	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN	2 569 499	3 398 174	
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	644 726	711 251	
	Autres produits (1) (11)						FQ	45 134	54 029	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	51 896 985	50 271 474	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	11 560 543	12 155 390	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	730 449	973 841	
	Salaires et traitements						FY	16 820 702	15 918 645	
	Charges sociales (10)						FZ	8 142 366	7 580 954	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	3 350 073	2 922 138	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	343 190	255 785
	Autres charges (12)						GE	736 713	369 303	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 684 036	40 176 056	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 212 949	10 095 419	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	229 146	44 920	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN	2 599	4 392	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	231 745	49 312		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	767	391	
	Différences négatives de change						GS	1 680	4 653	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 447	5 044	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	229 299	44 268		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 442 248	10 139 686		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise ELLISPHERE						Néant		
						Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	531 841 3 174 697	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	2 243 43 287	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	534 085 3 217 984	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(534 085) (3 217 984)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	1 480 878 1 463 836	
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	2 194 416 2 134 968	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	52 128 731 50 320 786	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	45 895 861 46 997 887	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	6 232 869 3 322 899	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	75 000 68 750	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier			HP		
			- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	62 274 4 851	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	6 bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
	6 ter	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges				A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin			A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne			A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessous en joignant en annexe) :					Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
pénalités fiscales adic					500 000			
honoraires sur pénalités adic					31 841			
valeur nette comptables actifs cédés					2 243			
TOTAL GENERAL					534 085			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL								

ELLISPHERE
Société par actions simplifiée au capital de 2.519.229 euros
Siège social : 100 – 101 Terrasse Boieldieu Tour Franklin – 92042 Paris La Défense Cedex
482 755 741 R.C.S Nanterre
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq juin

A 17 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée** ») au siège social de la Société et par visioconférence, sur convocation du Président, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

La société Arthemis, Président de la Société, préside l'Assemblée (le « **Président de Séance** »).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de Séance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Les délégués du comité social et économique de la Société ont été régulièrement convoqués et sont absents et excusés.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la Société ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes dans le cadre de l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions ; et
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction de capital en cas d'actions auto-détenues.

Le Président de Séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de Séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

1. En tant que de besoin, renonciation au délai de convocation des assemblées prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société ;
2. Lecture du rapport de gestion du Président relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Approbation des charges non déductibles ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

A titre extraordinaire :

9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes dans le cadre de l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions ;
10. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction de capital en cas d'actions auto-détenues ;
11. Autorisation consentie au Président de la Société en vue de l'achat par la Société de tout ou partie de ses actions détenues par le FCPE Ellisphere ;
12. Autorisation consentie au Président de la Société à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulations d'actions ;
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote des Associés :

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

En tant que de besoin, renonciation au délai de convocation des assemblées prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société

L'Assemblée, statuant à l'unanimité, après avoir constaté que tous les associés de la Société sont présents ou représentés, décide, en tant que de besoin, de renoncer expressément et irrévocablement au délai de convocation préalable des assemblées générales de 8 jours prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société.

Cette résolution est, en tant que de besoin, adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 6.232.869 €.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du Président incluant le rapport de gestion.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 6.232.869 € qui, augmenté du report à nouveau positif s'élevant à 10.706,65 €, s'élève à un montant total de 6.243.576,03 €, approuve la proposition du Président quant à l'affectation de ce résultat et en conséquence décide de l'affecter comme suit :

- Distribution d'un dividende d'un montant total de 6.239.290,49 €, soit un montant unitaire de 7,43 € par action ; et
- Le compte de report à nouveau qui sera ainsi ramené de 10.706,65 € à un montant 4.285,54 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des charges non déductibles

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après lecture du rapport de gestion du Président, approuve le montant des charges ou dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui est nul.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après lecture du rapport de gestion du Président, ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend note des conventions visées à l'article L. 227-10 qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation consentie au Président de la Société en vue de l'achat par la Société de tout ou partie de ses actions détenues par le FCPE Ellisphere

L'Assemblée, statuant à titre extraordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.3332-17 alinéa 5 du Code du travail,

autorise la Société à acquérir, en une ou plusieurs fois, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE ELLISPHERE, dans la limite toutefois de dix pour cent (10%) du montant de son capital social (étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la date des présentes) , et ce, afin de permettre à la société de gestion du FCPE ELLISPHERE d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE ELLISPHERE, conformément au Protocole de Liquidité,

décide que l'acquisition des actions détenues par le FPCE ELLISPHERE au capital de la Société se fera à la dernière valeur communiquée par la Société à la société de gestion du FPCE ELLISPHERE, et déterminée selon la méthode d'évaluation des actions définie par l'expert indépendant, à savoir le cabinet AEQUIFI, conformément aux dispositions des article R.3332-22 et suivant du Code du travail,

donne tous pouvoirs au Président de la Société aux fins de représenter la Société lors des opérations d'acquisition décrites ci-avant et, aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations concernant la Société, signer tous actes et pièces dans le respect des conditions et selon les modalités définies aux termes du Protocole de Liquidité, substituer si besoin est et, plus généralement, faire le nécessaire,

fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la date des présentes, la durée de validité de la présente délégation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation consentie au Président de la Société à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulations d'actions

L'Assemblée, statuant à titre extraordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et sous réserve de l'approbation de la

septième résolution, conformément aux dispositions de l'article L.3332-17 alinéa 5 du Code du travail,

autorise le Président de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi :

- (i) à annuler , en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la septième résolution ou d'autorisations ultérieures ou qu'elle viendrait à détenir par tout autre moyen conformément aux dispositions légales applicables, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter des présentes, cette limite s'appliquant à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la date des présentes ;
- (ii) à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les comptes de prime ou de réserves disponibles (y compris la réserve légale) de son choix.

La présente autorisation est donnée au Président de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date des présentes, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent acte est signé par le Président et un Associé.



Président
Arthemis
Représentée par Madame Valérie Attia



Associé
FCPE Ellisphere
représentée par Madame Valérie Attia

ANNEXE SOCIALE ELLISPHERE SAS 31 décembre 2023

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Décision par l'assemblée générale des associés du 27 avril 2023 du versement d'un dividende net par action de 3,95 € soit une distribution de 3 316 984 €.
- Une charge exceptionnelle de 3.5 M€ a été comptabilisée dans les comptes dont 3 M€ ont été provisionnés en 2022 pour une procédure concernant des événements ayant pris naissance sur les exercices antérieurs avec une incidence de 500 K€ en charges exceptionnelles.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice d'Ellisphere SAS clos au 31 décembre 2023 d'une durée de 12 mois, fait ressortir un bénéfice de 6 233 K€ et un total de bilan de 32 553 K€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'a affecté les comptes de l'exercice écoulé.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont en euros.

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Ellisphere applique le règlement 2002-10 sur les actifs et l'amortissement selon les durées d'utilité.

A - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée (de 5 à 15 ans).

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

B - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des développements informatiques achetés ou créés par l'entreprise. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition lorsqu'ils sont achetés à l'extérieur, et à leur prix de revient lorsqu'ils ont fait l'objet d'un développement interne.

Leur amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation. Cette durée peut s'étendre de 3 ans pour les logiciels courants à 7 ans pour les logiciels de production.

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

2.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, les provisions sont calculées en fonction de leur antériorité.

Les créances échues depuis plus d'un an mais inférieures à 2 ans sont provisionnées à 90% et les créances échues depuis plus de 2 ans sont provisionnées à 95%.

2.3 Engagements de retraite et médailles du travail.

Hypothèses de calcul au 31 décembre 2023 :

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de fin de carrière donnent lieu à la constitution d'une provision pour charges dont l'évaluation est actualisée tous les ans.

Cette évaluation est fondée sur l'application d'une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et utilisant notamment les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation IDR : 3.3%

Taux d'actualisation médailles : 3.3%

Taux d'inflation : 3.3%

Taux d'augmentation des salaires y compris inflation : 1.6% pour les cadres et les non-cadres.

Taux de turn-over calculé sur 3 ans : Cadres 3,39 % et non cadres 2.37% hors 60 ans.

Les engagements de retraite sont provisionnés selon les dispositions de la recommandation 2013-01 du ANC. Au 31 décembre 2023, l'engagement de la société au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail, est intégralement provisionné et s'élève à 4 671K€.

2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société édite et commercialise des solutions dans la collecte et la gestion de la donnée B to B en France et à l'international (gestion du risque, conformité et marketing). Le chiffre d'affaires correspond aux services effectivement rendus ou aux produits livrés. Il est constitué par les facturations émises ou à émettre ajustées des produits constatés d'avance.

Pour tous ces éléments, l'acceptation des clients est matérialisée par la signature d'un contrat, l'émission d'un bon de commande et/ou la signature d'un devis.

Prestations avec engagement

Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Prestations hors-engagement

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison du service. »

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES :

* Sur les 75,5 M€ de valeurs brutes (soit 10,4 M€ en VNC) 2 569 K€ sont relatifs à des développements informatiques capitalisés pour l'exercice 2023, versus 3 398 K€ pour l'exercice 2022.

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Logiciels *	72 216	3 324	0	75 540
Fonds de commerce	7 532	0	0	7 532
Total	79 748	3 324	0	83 072

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Logiciels *	62 207	2 898	26	65 079
Fonds de commerce	7 004	59	0	7 063
Total	69 211	2 957	26	72 141

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres	14 311	873	0	15 184
Total	14 311	873	0	15 184

AMORTISSEMENTS :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres	13 123	395	0	13 518
Total	13 123	395	0	13 518

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Valeurs en milliers d'Euros) au 31 décembre 2023

	Valeurs brutes	Valeurs nettes
Prêts à la construction	736	736
Dépôts et cautionnement	231	231

NOTE 6 - CREANCES

En K€	31/12/2022	Variation	31/12/2023
- Créances clients*	8 139	2 195	10 334
- TVA	308	-24	284
- Charges constatées d'avance	1 185	-108	1 077
- Autres créances	315	-104	211
- Comptes courants et IS intégration fiscale	924	1 703	2 627
- Total	10 871	3 662	14 533

* La provision clients s'élève à 29K€ à fin décembre 2023 contre 41 K€ à décembre 2022.

NOTE 7 - CREANCES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances non échues	6 779	5 735
Créances échues à 90 J	1 785	927
Créances échues de 91 à 180 J	-140	42
Créances échues de 181 à 360 J	33	62
Créances échues à + 1 an	-9	31
Créance clients	8 448	6 797

Les clients « factures à établir » s'élèvent à 1 893 K€ à fin 2023 contre 1 384 K€ à fin 2022.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des loyers payés, et de frais généraux divers courants. Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux facturations d'abonnement sur plusieurs mois, pour la valeur restant à courir.

NOTE 9 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 2 519 229 €, divisé en 839 743 actions d'une valeur nominale de 3 €. Ellisphere est détenue à 99,13 % par Arthémis et à 0,87 % par le FCPE Ellisphere.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES (En €)

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital Social	2 519 229	0	0	2 519 229
Prime d'émission	310 017	0	0	310 017
Réserve légale	251 923	0	0	251 923
Report à nouveau	4 792	5 915	0	10 707
Résultat de l'exercice	3 322 899	6 232 869	3 322 899	6 232 869
Total	6 408 860	6 238 784	3 322 899	9 324 745

NOTE 11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Engagements de retraite *	5 006	298	633	4 671
Provision remise en l'état et caution	221	0	0	221
Litiges prud'homaux	20	0	0	20
CP sur maladie	0	46	0	46
Total	5 247	343	633	4 957

Tous les mouvements de provisions pour risques et charges impactent le résultat d'exploitation.

*Dont 602 K€ versés au titre des départs à la retraite et 31 K€ au titre des médaille du travail.

NOTE 12 - DETTES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Variation	31/12/2023
Intégration fiscale et cautions	243	-186	57
Produits constatés d'avance	5 971	73	6 044
Dettes fournisseurs *	2 763	-37	2 726
Dettes fiscales et sociales	7 215	482	7 697
Autres dettes & participation, intéressement	4 712	-2 965	1 747
TOTAL	20 904	-2 633	18 271

* Solde fournisseur 2 726 K€ dont 1 307 K€ de fournisseurs factures non parvenues.
L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Dettes à échoir à moins d'un mois	669	967
Dettes à échoir à plus d'un mois	282	450
Dettes échues à moins d'un mois	324	125
Dettes échues à plus d'un mois	144	123
Dettes fournisseurs	1 419	1 665

Solde fournisseur 2 725 K€ et 1 307 K€ de fournisseurs factures non parvenues. L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

NOTE 14 - PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventilation du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Information d'entreprises et conformité	34 771	32 974
Marketing	13 580	12 876
Refacturation de services	287	257
Chiffres d'affaires	48 638	46 108

NOTE 15 - RESULTAT FINANCIER

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Intérêts reçus	229	45
Intérêts versés	-1	-1
Change	1	0
Résultat Financier	229	44

NOTE 16 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
+/-VL de cession	2	43
Contentieux	532	3 175
Résultat exceptionnel	534	3 218

NOTE 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Les éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements ou d'accroissements de la base imposable de la société sont les suivants en K€.

Déductions :		Réintégration :	
Participation & forfait social	1757	Participation & forfait social	1 777
Indemnités de fin de carrière	633	Indemnités de fin de carrière	298
CICE - CIR	25	TVTS	13
Plus-value cession titres	0	Amortissements excédentaires	68
Provision non déductibles	0	Contentieux	500
Total déductions	2 415	Total réintégration	2 656

NOTE 18 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

<u>BILAN</u>	12/2023	12/2022
Intégration fiscale	57	243
Comptes courant	-2 627	-924
Client	79	58
Fournisseur	15	14
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	-	-
Charges d'exploitation	950	900
Chiffres d'affaires	402	348

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Caution de 120 K€ donnée le 8 décembre 2017 envers SCI Lyon Blackbear dans le cadre du bail de l'immeuble Le Murano à Lyon (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 76 K€ renégociée le 12 août 2020 envers Aéronef Immobilier dans le cadre du bail de l'immeuble de Tours (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 90 K€ donnée le 15 décembre 2021 envers SCI PAREF TOUR FRANKLIN dans le cadre du bail de l'immeuble Le Franklin à Paris la Défense valable jusqu'au 31 mars 2031.

Engagements reçus :

Caution solidaire reçue d'Arthemis vis-à-vis d'établissements financiers.

Engagements pris :

Néant.

NOTE 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société ne réalise aucune opération sur instruments financiers.

NOTE 21 - EFFECTIF

(En milliers d'Euros)	<u>12-2023</u>	<u>12-2022</u>
Frais de personnel	24 963	23 500
Participation des salariés	1 481	1 464
Effectif inscrit à fin décembre	<u>12-2023</u>	<u>12-2022</u>
Effectif Cadres	210	215
Effectif Maîtrise et employés	74	80
Total effectif	284	295

NOTE 22 - CONSOLIDATION

Ellisphere est consolidée en utilisant la méthode de l'intégration globale par Arthémis SAS, dont le siège social est situé à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex.

NOTE 23 - INTEGRATION FISCALE

Ellisphere a signé une convention d'intégration fiscale avec Arthémis SAS, dont le siège social est situé à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex. C'est-à-dire que la société calcule son propre impôt comme si elle était imposée séparément conformément aux dispositions de l'article 223 A du code générale des impôts.

NOTE 24 - REMUNERATIONS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer la rémunération d'une personne.

NOTE 25 - EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

NOTE 26 - HONORAIRES CAC ET EXPERT DU CSE

Le montant des honoraires de nos commissaires aux comptes KPMG s'élève à 58 000 € pour la certification des comptes de l'exercice 2023.

Les honoraires de l'expert mandaté par le CSE, SYNCEA, s'élève à 57 390 € pour l'exercice.

Certifié conforme

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise: ELLISPHERE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Tour Franklin 100-101 terrasse Boieldie 92042 PARIS LA DEFEN

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le,		Exercice N-1		
					Net 3		Net 4		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 772 839	AG	65 078 750	8 694 089	8 915 011	
		Fonds commercial (1)	AH	7 532 045	AI	7 062 991	469 054	527 685	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 767 369	AK		1 767 369	1 094 545	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	14 689 331	AU	13 518 215	1 171 116	1 187 950	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	494 365	AW		494 365		
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF	736 324	BG		736 324	663 420	
		Autres immobilisations financières	BH	231 098	BI		231 098	240 712	
		TOTAL (II)		BJ	99 223 371	BK	85 659 956	13 563 415	12 629 322
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN				BO				
En cours de production de services	BP				BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR				BS				
Marchandises	BT				BU				
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	88 333	BW		88 333	120 920	
	Clients et comptes rattachés (3)		BX	10 333 956	BY	29 449	10 304 506	8 139 467	
	Autres créances (3)		BZ	3 033 922	CA		3 033 922	1 426 238	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	4 008 630	CE		4 008 630	8 002 508	
Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	476 871	CG		476 871	1 056 647	
		Charges constatées d'avance (3)	CH	1 077 070	CI		1 077 070	1 184 975	
	TOTAL (III)		CJ	19 018 782	CK	29 449	18 989 333	19 930 755	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	118 242 153	IA	85 689 406	32 552 747	32 560 078		
Renvois : (1) Dont droit au ba			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	220 785	Part à plus d'un an :	CR	(6 381)	
Clause de réserve de propriété :				Stocks :		Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé :	2 519 229	DA	2 519 229	2 519 229
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	310 017	310 017
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence :	EK		DC	
	Réserve légale (3)					DD	251 923	251 923
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3)			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		DF	
	Autres réserves			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés	EJ		DG	
	Report à nouveau					DH	10 707	4 792
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	6 232 869	3 322 899
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	9 324 745	6 408 861
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
Avances conditionnées					DN			
TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	20 000	20 000
	Provisions pour charges					DQ	4 937 052	5 226 917
	TOTAL (III)					DR	4 957 052	5 246 917
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI		DV	56 937	243 198
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	2 514 415	2 746 468
	Dettes fiscales et sociales					DY	9 177 980	8 679 306
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	211 387	16 334
	Autres dettes					EA	266 063	3 248 443
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	6 044 169	5 970 552
	TOTAL (IV)					EC	18 270 950	20 904 301
	Écarts de conversion passif (V)					ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	32 552 747	32 560 078
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			Écart de réévaluation libre			1D		
			Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	18 270 950	20 904 301
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ELLISPHERE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ELLISPHERE S.A.S.

100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ELLISPHERE S.A.S.

100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la Collectivité des Associés de la société ELLISPHERE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELLISPHERE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2024

KPMG SA

Sophie BERNARD

Associée

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise: ELLISPHERE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Tour Franklin 100-101 terrasse Boieldieu 92042 PARIS LA DEFENSE

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le,		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 772 839	AG	65 078 750	8 694 089	8 915 011		
		Fonds commercial (1)	AH	7 532 045	AI	7 062 991	469 054	527 685		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 767 369	AK		1 767 369	1 094 545		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	14 689 331	AU	13 518 215	1 171 116	1 187 950		
		Immobilisations en cours	AV	494 365	AW		494 365			
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF	736 324	BG		736 324	663 420		
		Autres immobilisations financières	BH	231 098	BI		231 098	240 712		
TOTAL (II)			BJ	99 223 371	BK	85 659 956	13 563 415	12 629 322		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	88 333	BW		88 333	120 920		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	10 333 956	BY	29 449	10 304 506	8 139 467		
		Autres créances (3)	BZ	3 033 922	CA		3 033 922	1 426 238		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	4 008 630	CE		4 008 630	8 002 508		
DIVERS	Disponibilités	CF	476 871	CG		476 871	1 056 647			
	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 077 070	CI		1 077 070	1 184 975			
	TOTAL (III)	CJ	19 018 782	CK	29 449	18 989 333	19 930 755			
	Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	118 242 153	IA	85 689 406	32 552 747	32 560 078		
Renvois : (1) Dont droit au baux		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	220 785	Part à plus d'un an :		CR	(6 381)	
Clause de réserve de propriété :		Stocks :				Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 2 519 229)				DA	2 519 229	2 519 229	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	310 017	310 017	
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	251 923	251 923	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes visés EJ)				DG			
	Report à nouveau				DH	10 707	4 792	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	6 232 869	3 322 899	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	9 324 745	6 408 861	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	20 000	20 000	
	Provisions pour charges				DQ	4 937 052	5 226 917	
	TOTAL (III)				DR	4 957 052	5 246 917	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	56 937	243 198	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	2 514 415	2 746 468	
	Dettes fiscales et sociales				DY	9 177 980	8 679 306	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	211 387	16 334	
	Autres dettes				EA	266 063	3 248 443	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	6 044 169	5 970 552	
	TOTAL (IV)				EC	18 270 950	20 904 301	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	32 552 747	32 560 078	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	18 270 950	20 904 301	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise ELLISPHERE										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et raisons intracommunautaire		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens	FD		FE		FF				
		services	FG	41 888 575	FH	6 749 052	FI	48 637 627		46 108 020	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	41 888 575	FK	6 749 052	FL	48 637 627		46 108 020	
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN	2 569 499		3 398 174	
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	644 726		711 251	
	Autres produits (1) (11)						FQ	45 134		54 029	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	51 896 985		50 271 474	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
Variation de stock (marchandises)						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV					
Autres achats et charges externes (3)						FW	11 560 543		12 155 390		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	730 449		973 841		
Salaires et traitements						FY	16 820 702		15 918 645		
Charges sociales (10)						FZ	8 142 366		7 580 954		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	3 350 073		2 922 138	
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	343 190		255 785	
Autres charges (12)						GE	736 713		369 303		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 684 036		40 176 056		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 212 949		10 095 419		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	229 146		44 920	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	2 599		4 392	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
Total des produits financiers (V)						GP	231 745		49 312		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	767		391	
	Différences négatives de change						GS	1 680		4 653	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	2 447		5 044	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	229 299		44 268		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 442 248		10 139 686		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise ELLISPHERE

Néant ☐

Exercice N

Exercice N-1

PRODUITS
EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

HA

Produits exceptionnels sur opérations en capital

HB

Reprises sur provisions et transferts de charges

HC

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

HD

CHARGES
EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

HE

531 841

3 174 697

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

HF

2 243

43 287

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

HG

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

HH

534 085

3 217 984

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

HI

(534 085)

(3 217 984)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)

HJ

1 480 878

1 463 836

Impôts sur les bénéfices (X)

HK

2 194 416

2 134 968

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

HL

52 128 731

50 320 786

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

HM

45 895 861

46 997 887

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

HN

6 232 869

3 322 899

RENOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

HO

(2) Dont produits de locations immobilières

HY

75 000

68 750

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

IG

(3) Dont - Crédit-bail mobilier

HP

(3) Dont - Crédit-bail immobilier

HQ

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

IH

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

IJ

62 274

4 851

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

IK

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

HX

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

RC

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies)

RD

(9) Dont transferts de charges

A1

(10) Dont cotisations personnelles de l'ex (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)

A5

A2

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

A3

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A4

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives

A6

obligatoires

A9

dont cotisations facultatives Madelin

A7

dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne

A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessus en annexe) :

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

pénalités fiscales adic

500 000

honoraires sur pénalités adic

31 841

valeur nette comptables actifs cédés

2 243

TOTAL GENERAL

534 085

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

ANNEXE SOCIALE ELLISPHERE SAS 31 décembre 2023

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Décision par l'assemblée générale des associés du 27 avril 2023 du versement d'un dividende net par action de 3,95 € soit une distribution de 3 316 984 €.
- Une charge exceptionnelle de 3.5 M€ a été comptabilisée dans les comptes dont 3 M€ ont été provisionnés en 2022 pour une procédure concernant des événements ayant pris naissance sur les exercices antérieurs avec une incidence de 500 K€ en charges exceptionnelles.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice d'Ellisphere SAS clos au 31 décembre 2023 d'une durée de 12 mois, fait ressortir un bénéfice de 6 233 K€ et un total de bilan de 32 553 K€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'a affecté les comptes de l'exercice écoulé.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont en euros.

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Ellisphere applique le règlement 2002-10 sur les actifs et l'amortissement selon les durées d'utilité.

A - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée (de 5 à 15 ans).

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

B - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des développements informatiques achetés ou créés par l'entreprise. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition lorsqu'ils sont achetés à l'extérieur, et à leur prix de revient lorsqu'ils ont fait l'objet d'un développement interne.

Leur amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation. Cette durée peut s'étendre de 3 ans pour les logiciels courants à 7 ans pour les logiciels de production.

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

2.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, les provisions sont calculées en fonction de leur antériorité.

Les créances échues depuis plus d'un an mais inférieures à 2 ans sont provisionnées à 90% et les créances échues depuis plus de 2 ans sont provisionnées à 95%.

2.3 Engagements de retraite et médailles du travail.

Hypothèses de calcul au 31 décembre 2023 :

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de fin de carrière donnent lieu à la constitution d'une provision pour charges dont l'évaluation est actualisée tous les ans.

Cette évaluation est fondée sur l'application d'une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et utilisant notamment les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation IDR : 3.3%

Taux d'actualisation médailles : 3.3%

Taux d'inflation : 3.3%

Taux d'augmentation des salaires y compris inflation : 1.6% pour les cadres et les non-cadres.

Taux de turn-over calculé sur 3 ans : Cadres 3,39 % et non cadres 2.37% hors 60 ans.

Les engagements de retraite sont provisionnés selon les dispositions de la recommandation 2013-01 du ANC. Au 31 décembre 2023, l'engagement de la société au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail, est intégralement provisionné et s'élève à 4 671K€.

2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société édite et commercialise des solutions dans la collecte et la gestion de la donnée B to B en France et à l'international (gestion du risque, conformité et marketing). Le chiffre d'affaires correspond aux services effectivement rendus ou aux produits livrés. Il est constitué par les facturations émises ou à émettre ajustées des produits constatés d'avance.

Pour tous ces éléments, l'acceptation des clients est matérialisée par la signature d'un contrat, l'émission d'un bon de commande et/ou la signature d'un devis.

Prestations avec engagement

Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Prestations hors-engagement

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison du service. »

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES :

* Sur les 75,5 M€ de valeurs brutes (soit 10,4 M€ en VNC) 2 569 K€ sont relatifs à des développements informatiques capitalisés pour l'exercice 2023, versus 3 398 K€ pour l'exercice 2022.

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Logiciels *	72 216	3 324	0	75 540
Fonds de commerce	7 532	0	0	7 532
Total	79 748	3 324	0	83 072

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Logiciels *	62 207	2 898	26	65 079
Fonds de commerce	7 004	59	0	7 063
Total	69 211	2 957	26	72 141

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres	14 311	873	0	15 184
Total	14 311	873	0	15 184

AMORTISSEMENTS :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres	13 123	395	0	13 518
Total	13 123	395	0	13 518

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Valeurs en milliers d'Euros) au 31 décembre 2023

	Valeurs brutes	Valeurs nettes
Prêts à la construction	736	736
Dépôts et cautionnement	231	231

NOTE 6 - CREANCES

En K€	31/12/2022	Variation	31/12/2023
- Créances clients*	8 139	2 195	10 334
- TVA	308	-24	284
- Charges constatées d'avance	1 185	-108	1 077
- Autres créances	315	-104	211
- Comptes courants et IS intégration fiscale	924	1 703	2 627
- Total	10 871	3 662	14 533

* La provision clients s'élève à 29K€ à fin décembre 2023 contre 41 K€ à décembre 2022.

NOTE 7 - CREANCES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances non échues	6 779	5 735
Créances échues à 90 J	1 785	927
Créances échues de 91 à 180 J	-140	42
Créances échues de 181 à 360 J	33	62
Créances échues à + 1 an	-9	31
Créance clients	8 448	6 797

Les clients « factures à établir » s'élèvent à 1 893 K€ à fin 2023 contre 1 384 K€ à fin 2022.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des loyers payés, et de frais généraux divers courants. Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux facturations d'abonnement sur plusieurs mois, pour la valeur restant à courir.

NOTE 9 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 2 519 229 €, divisé en 839 743 actions d'une valeur nominale de 3 €. Ellisphere est détenue à 99,13 % par Arthémis et à 0,87 % par le FCPE Ellisphere.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES (En €)

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital Social	2 519 229	0	0	2 519 229
Prime d'émission	310 017	0	0	310 017
Réserve légale	251 923	0	0	251 923
Report à nouveau	4 792	5 915	0	10 707
Résultat de l'exercice	3 322 899	6 232 869	3 322 899	6 232 869
Total	6 408 860	6 238 784	3 322 899	9 324 745

NOTE 11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Engagements de retraite *	5 006	298	633	4 671
Provision remise en l'état et caution	221	0	0	221
Litiges prud'homaux	20	0	0	20
CP sur maladie	0	46	0	46
Total	5 247	343	633	4 957

Tous les mouvements de provisions pour risques et charges impactent le résultat d'exploitation.

*Dont 602 K€ versés au titre des départs à la retraite et 31 K€ au titre des médaille du travail.

NOTE 12 - DETTES

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Variation	31/12/2023
Intégration fiscale et cautions	243	-186	57
Produits constatés d'avance	5 971	73	6 044
Dettes fournisseurs *	2 763	-37	2 726
Dettes fiscales et sociales	7 215	482	7 697
Autres dettes & participation, intéressement	4 712	-2 965	1 747
TOTAL	20 904	-2 633	18 271

* Solde fournisseur 2 726 K€ dont 1 307 K€ de fournisseurs factures non parvenues.
L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Dettes à échoir à moins d'un mois	669	967
Dettes à échoir à plus d'un mois	282	450
Dettes échues à moins d'un mois	324	125
Dettes échues à plus d'un mois	144	123
Dettes fournisseurs	1 419	1 665

Solde fournisseur 2 725 K€ et 1 307 K€ de fournisseurs factures non parvenues. L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

NOTE 14 - PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventilation du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Information d'entreprises et conformité	34 771	32 974
Marketing	13 580	12 876
Refacturation de services	287	257
Chiffres d'affaires	48 638	46 108

NOTE 15 - RESULTAT FINANCIER

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
Intérêts reçus	229	45
Intérêts versés	-1	-1
Change	1	0
Résultat Financier	229	44

NOTE 16 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En milliers d'euros)	12/2023	12/2022
+/-VL de cession	2	43
Contentieux	532	3 175
Résultat exceptionnel	534	3 218

NOTE 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Les éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements ou d'accroissements de la base imposable de la société sont les suivants en K€.

Déductions :		Réintégration :	
Participation & forfait social	1757	Participation & forfait social	1 777
Indemnités de fin de carrière	633	Indemnités de fin de carrière	298
CICE - CIR	25	TVTS	13
Plus-value cession titres	0	Amortissements excédentaires	68
Provision non déductibles	0	Contentieux	500
Total déductions	2 415	Total réintégration	2 656

NOTE 18 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

<u>BILAN</u>	12/2023	12/2022
Intégration fiscale	57	243
Comptes courant	-2 627	-924
Client	79	58
Fournisseur	15	14
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	-	-
Charges d'exploitation	950	900
Chiffres d'affaires	402	348

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Caution de 120 K€ donnée le 8 décembre 2017 envers SCI Lyon Blackbear dans le cadre du bail de l'immeuble Le Murano à Lyon (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 76 K€ renégociée le 12 août 2020 envers Aéronef Immobilier dans le cadre du bail de l'immeuble de Tours (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 90 K€ donnée le 15 décembre 2021 envers SCI PAREF TOUR FRANKLIN dans le cadre du bail de l'immeuble Le Franklin à Paris la Défense valable jusqu'au 31 mars 2031.

Engagements reçus :

Caution solidaire reçue d'Arthemis vis-à-vis d'établissements financiers.

Engagements pris :

Néant.

NOTE 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société ne réalise aucune opération sur instruments financiers.

NOTE 21 - EFFECTIF

(En milliers d'Euros)	<u>12-2023</u>	<u>12-2022</u>
Frais de personnel	24 963	23 500
Participation des salariés	1 481	1 464
Effectif inscrit à fin décembre	<u>12-2023</u>	<u>12-2022</u>
Effectif Cadres	210	215
Effectif Maîtrise et employés	74	80
Total effectif	284	295

NOTE 22 - CONSOLIDATION

Ellisphere est consolidée en utilisant la méthode de l'intégration globale par Arthémis SAS, dont le siège social est situé à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex.

NOTE 23 - INTEGRATION FISCALE

Ellisphere a signé une convention d'intégration fiscale avec Arthémis SAS, dont le siège social est situé à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex. C'est-à-dire que la société calcule son propre impôt comme si elle était imposée séparément conformément aux dispositions de l'article 223 A du code générale des impôts.

NOTE 24 - REMUNERATIONS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer la rémunération d'une personne.

NOTE 25 - EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

NOTE 26 - HONORAIRES CAC ET EXPERT DU CSE

Le montant des honoraires de nos commissaires aux comptes KPMG s'élève à 58 000 € pour la certification des comptes de l'exercice 2023.

Les honoraires de l'expert mandaté par le CSE, SYNCEA, s'élève à 57 390 € pour l'exercice.